



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE  
ORDINAIRE DU 16 MAI 2018**

Ouverture de l'assemblée communale par Monsieur Pierre Bourgnon, Syndic, à 20h00 heures.

Il informe que l'assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 à savoir par:

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle no 17 du 27 avril 2018.
- l'envoi à domicile d'une convocation tous ménages.
- l'affichage de la convocation au pilier public.

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours avant l'assemblée.

M. Bourgnon demande si le mode de convocation et le tractanda donnent lieu à des remarques.

Le mode de convocation et le tractanda ne donnent lieu à aucune remarque et M. Bourgnon déclare l'assemblée communale ouverte.  
Il informe que les débats sont enregistrés.

Excusés : Mme Brigitte Marguet, MM. Patrick Kaeser, Vincent Stulz et Sébastien Mettraux.

Les scrutateurs sont nommés :

M. Michel Noguet  
M. Daniel Clément

Total des personnes présentes : 33  
Majorité lors des votes : 17

\*\*\*\*\*

**Point 1****Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2017.**

---

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2017 a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site internet.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque.

**Vote**

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2017 lèvent la main.

Avis contraires ?

**Le procès-verbal est accepté : par 30 oui et 3 abstentions.**

\*\*\*\*\*

**Point 2****Comptes 2017**

---

M. Bourgnon donne l'explication des comptes 2017.

**Bilan :**

M. Bourgnon présente le bilan. Au 31.12.2017, l'actif du bilan se monte à Fr. 5'310'420.00. La fortune nette est d'environ 1,8 millions et l'endettement net de Fr. 1,5 million, soit environ Fr. 2'054.00 par habitant.

**2.1. Comptes de fonctionnement**

Les comptes de fonctionnement de l'exercice 2017 sont clôturés avec un bénéfice de **Fr. 26'753.69**, après amortissements supplémentaires non budgétés de Fr. 213'439.15. La perte estimée au budget s'élevait à Fr. 48'308.60.

La différence entre la perte budgétée et le bénéfice réalisé s'explique notamment par une augmentation des charges de Fr. 168'000.00 et une augmentation des recettes fiscales de Fr. 243'000.00.

Le budget a également bien été respecté.

La différence globale de charges de Fr. 168'000.– se compose de diminutions de plusieurs postes et d'éléments exceptionnels.

M. Bourgnon présente une analyse des principales fluctuations, par dicastères.

#### *Administration*

Dépassement global de Fr. 645.00 réparti sur plusieurs comptes.

#### *Ordre public*

Globalement pour ce dicastère, les charges sont inférieures au budget de Fr. 3'800.00.

#### *Enseignement et formation*

Les participations aux dépenses cantonales des écoles primaires et celles liées au cercle scolaire primaire sont inférieures au budget de Fr. 5'800.00, respectivement de Fr. 7'380.00.

Il s'agit de charges liées sur lesquelles nous n'avons pas d'influence.

La participation aux dépenses cantonales du Cycle d'orientation diminue de Fr. 13'165.00, par contre, celle pour les institutions spécialisées pour personnes handicapées augmente de Fr. 5'609.00.

Les frais d'entretien des bâtiments scolaires dépassent le budget de Fr. 5'789.00 après déduction des remboursements d'assurances de Fr. 11'056.80.

L'appartement de service n'est plus donné en location depuis août 2017 puisqu'il est mis à disposition du cercle scolaire pour des salles d'appui et autres. Nous avons donc encaissé Fr. 6'000.00 de moins que prévu. Ces surfaces représentant 86.40 m<sup>2</sup> sont facturées au cercle scolaire pour Fr. 95.-- / m<sup>2</sup>, soit Fr. 8'200.00 par année.

Globalement pour ce dicastère, les charges sont inférieures aux prévisions de Fr. 6'986.00.

#### *Santé*

Globalement pour ce dicastère, les charges sont inférieures de Fr. 4'303.00.

#### *Affaires sociales*

Notre participation aux dépenses cantonales pour les institutions spécialisées et handicapés augmente de Fr. 7'000.00.

Notre participation aux frais cantonaux d'assistance diminue de Fr. 33'551.00. Cette différence importante provient d'un ajustement comptable des transitoires des années antérieures.

Globalement pour ce dicastère, diminution des charges liées de Fr. 25'952.00.

### *Transports et communications*

A la suite du transfert des travaux d'édilité à des entreprises privées, la vente des véhicules et du matériel a permis de réaliser un gain comptable de Fr. 24'351.95. Ce gain a servi à l'amortissement supplémentaire d'infrastructures routières pour un montant identique.

### *Protection – aménagement de l'environnement Approvisionnement en eau*

Les frais d'entretien ont été de Fr. 3'342.00 en dessous des prévisions. Des honoraires d'ingénieurs relatifs au Plan des infrastructures en eau potable (PIEP) ont été payés pour Fr. 5'884.00. Non prévus au budget, ils engendrent une diminution de l'attribution au fonds de réserve pour un montant équivalent. Un peu plus de Fr. 39'000.00 ont été attribués à la réserve au lieu des Fr. 37'000.00 prévus au budget. Pour rappel, il n'est légalement pas possible de laisser un bénéfice dans ce chapitre.

### *Epuration des eaux*

Les taxes d'utilisation ont été nettement supérieures aux prévisions avec l'application sur une année complète du nouveau règlement d'épuration entré en vigueur au 1er janvier 2016.

L'adaptation des indices bruts d'utilisation du sol effectuée dans le cadre de la révision du PAL a également contribué à l'augmentation des recettes.

Un amortissement supplémentaire de Fr. 55'000.00 a été effectué sur la pompe de la station de pompage (STAP), payée en 2011 avec les liquidités de la commune mais figurant encore dans les actifs du bilan au prix d'achat.

L'attribution à la réserve se monte à Fr. 16'779.00, soit Fr. 3'461.00 de plus que prévu.

M. Bourgnon rappelle que les taxes encaissées en 2017 pour l'épuration correspondent exactement au plan financier établi par le bureau d'ingénieur lors de la mise en place du nouveau règlement.

La taxe de base couvre les frais fixes et le coût des installations à réaliser selon le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et permet le maintien de la valeur des installations actuelles.

La taxe d'exploitation finance, les frais d'exploitation et d'entretien des installations existantes (frais variables).

### *Ordures ménagères*

Les frais de ramassage 2016 avaient fortement augmenté, dépassant le budget de plus de 10'000 francs.

Les mesures de réorganisation et de rationalisation prises dès le 1er janvier 2017 laissaient espérer un maintien des coûts, voire même une baisse, et ceci malgré l'augmentation des collectes d'encombrants.

Ces mesures se sont avérées payantes, puisqu'une diminution des coûts de Fr. 72'808.00 en 2016 à Fr. 65'808.00 pour 2017 a été constatée. Ce compte ne comporte qu'un léger dépassement de Fr. 807.00 par rapport au budget revu à la baisse.

### *Finances et impôts*

Tous les impôts, à l'exception de ceux sur les successions et donations, ont été supérieurs aux prévisions du Service cantonal des contributions pour les impôts ordinaires et à nos estimations prudentes pour les impôts spéciaux.

Ces recettes supplémentaires représentent un montant de Fr. 242'800.80.

Le plus réjouissant ressort de la hausse des impôts réguliers sur le revenu et la fortune de personnes physiques sur laquelle nous sommes censés pouvoir compter à l'avenir.

Les impôts spéciaux, très fluctuants et toujours aussi imprévisibles, sont eux les bienvenus.

Par contre, les créances irrécouvrables ont dépassé les prévisions de Fr. 22'483.00.

Ces pertes sur débiteurs ont été comptabilisées à la fin des procédures de poursuites lors de la réception d'actes de défaut de biens.

Les dépenses non spécifiées budgétées à hauteur de Fr. 20'000.00 ont été utilisées en quasi-totalité.

Conformément à l'art. 91 al. 2 de la loi sur les communes, les dépenses non spécifiées doivent faire l'objet d'un rapport que le conseil communal présente à l'assemblée en même temps que les comptes.

Ce compte a permis d'y attribuer certaines dépenses non prévues lors de l'établissement du budget et de réagir rapidement dans le courant de l'année plutôt que de repousser des actions et projets à l'année suivante.

Les fonds mis à disposition ont été utilisés de la manière suivante :

- o Fr. 6'000.00 de participation au financement des nouveaux abris pour joueurs au terrain de foot.
- o Fr. 1'975.00 pour un aménagement floral devant l'église et la mise en place devant l'école et la chapelle des fontaines offertes par la société de jeunesse.
- o Fr. 7'139.00 pour la pose d'un revêtement de sol dans une salle de classe.
- o Fr. 758.00 pour la réparation de la place de jeux.
- o Fr. 4'000.00 pour l'élaboration et la mise en place du nouveau site internet.

Grâce aux rentrées fiscales supérieures aux attentes, des amortissements supplémentaires non obligatoires en prévision de l'entrée en vigueur du nouveau modèle de comptes harmonisés (dit MCH2) ont pu être effectués.

Ces amortissements ont été utilisés pour sortir du bilan des actifs payés par les liquidités de la commune de 2005 à 2013 et jamais amortis depuis.

Ils permettent ainsi de reconstituer les liquidités du ménage communal.

Finalement, ce dicastère dégage Fr. 7'924.00 de produits en plus, après amortissements supplémentaires de plus de Fr. 200'000.00.

\*\*\*\*\*

## 2.2. Comptes d'investissement

En 2017, plusieurs investissements ont été effectués pour un montant total de Fr. 494'515.45 sur la base de décisions prises par l'Assemblée. M. Bourgnon en donne le détail.

### *PAL (2<sup>ème</sup> phase)*

Le crédit voté en 2016 de Fr. 35'000.00 pour la 2<sup>ème</sup> phase du PAL présente déjà actuellement un dépassement de Fr. 5'681.10.

Cette 2<sup>ème</sup> phase n'étant pas encore terminée, un crédit complémentaire sera demandé au terme de la révision.

### *Assainissement des installations de tir*

Des travaux d'investigation relatifs à l'assainissement des installations de tir ont été effectués pour le montant de Fr. 7'759.80, payé par les liquidités.

Le solde du crédit de Fr. 2'240.20 est reporté en 2018 pour la suite des études.

### *Installation de 4 beamers à l'école*

L'installation de 4 beamers dans les salles de classes à l'école de Ponthaux a été réalisée début 2017 pour un montant de Fr. 9'570.00, payés par les liquidités.

### *Entretien du terrain de foot (muret)*

Le crédit de Fr. 10'000.00 relatif à la réfection d'un muret au terrain de football a été utilisé pour un montant total de Fr. 9'190.80.

### *Crédit d'études préliminaires pour la réfection de deux routes*

Le crédit d'études préliminaires pour la réfection des routes Ponthaux-Grolley et Ponthaux-Nierlet a été utilisé à hauteur de Fr. 150.00 en 2017.

Le solde est reporté sur 2018.

### *Réfection de la route Ponthaux-Grolley*

La rénovation de la route Ponthaux-Grolley été réalisée pour un montant de Fr. 427'313.75, y compris les 5 places d'évitement sur la route de Nierlet.  
Le crédit de Fr. 440'000.00 a été respecté.

#### M. Bourgnon

Demande s'il y a des questions au sujet des comptes. Cela n'étant pas le cas, il passe la parole à M. Laurent Andrey de la commission financière pour la lecture de son rapport.

#### M. Laurent Andrey

Donne lecture du rapport de la commission financière.

La commission financière a approuvé le rapport de la fiduciaire Fidexpert SA, Fribourg, laquelle a effectué le contrôle des comptes 2017.

Les principales caractéristiques des comptes étant mises en exergue dans le bulletin d'information, la commission peut renvoyer l'Assemblée à l'exposé et aux explications fournis par M. Bourgnon, conseiller aux finances.

Nous recommandons donc à l'Assemblée d'approuver également les comptes 2017 clôturés avec un bénéfice de Fr. 26'753.00.

#### M. Bourgnon

Remercie M. Andrey pour la lecture du rapport de la commission financière.

Avant de passer au vote, il informe l'Assemblée et les scrutateurs que selon l'article 18 de la loi sur les communes, le Conseil communal ne vote pas sur l'approbation des comptes.

#### VOTE :

Que celles et ceux qui approuvent les comptes 2017 se prononcent par main levée.

Les comptes 2017 sont acceptés **par 26 oui.**

M. Bourgnon remercie l'Assemblée communale au nom du Conseil communal ainsi que Mme Denanyoh pour son travail.

\*\*\*\*\*

### Point 3

#### Nouveaux investissements

##### 3.1. Rénovation de la cuisine de la salle communale

Depuis quelques mois plusieurs appareils électroménagers de la cuisine de la salle communale sont tombés en panne et ne sont plus réparables.

Il est à relever que l'îlot central, comprenant le plan de cuisson professionnel et le chauffe-plats, acheté d'occasion lors de la construction de la salle communale en 1999, n'est plus fabriqué et les pièces de rechanges pour le réparer sont introuvables.

Le projet de rénovation de la cuisine de la salle communale a été mené sur la base de deux propositions d'agencement d'entreprises spécialisées.

Le conseil communal a retenu une de ces variante et demande l'autorisation d'investir dans ces travaux, devenus indispensables pour mettre à disposition des citoyens et des multiples locataires, des installations adaptées et performantes. Le projet se limite au strict nécessaire du point de vue technique et répond aux attentes du point de vue économique et budgétaire.

La variante retenue permet de demander un crédit «cadre» suffisant pour réaliser ces travaux.

Des modifications et adaptations du projet actuel sont encore possibles.

Le Conseil communal propose un réagencement de la cuisine, comprenant de nouveaux appareils performants et pratiques tels qu'un four, un fourneau avec quatre plaques de cuisson, un steamer vapeur ainsi qu'un nouveau lave-vaisselle. Le projet comprend également la pose d'un buffet pour un rangement plus pratique de la vaisselle.

Le crédit-cadre comprendra les équipements et travaux suivants :

- Equipements Fr. 43'000.00.
- Travaux de menuiserie Fr. 7'000.00.
- Travaux de l'installateur-sanitaire, électricien et carreleur Fr. 10'000.00
- Divers et imprévus Fr. 5'000.00

Les frigos ne seront pas changés et la hotte d'aspiration sera uniquement révisée et déplacée.

M. Bourgnon donne la parole à M. Bernard Zbinden, pour un complément d'explications d'ordre techniques.

Quelques plans du projet sont présentés à l'Assemblée.

Plan de financement :

Montant du crédit demandé : **Fr. 65'000.00** financé par un emprunt bancaire.

Coût annuel

Intérêts au taux de 2%	Fr. 1'300.00
Amortissement de 15%	<u>Fr. 9'750.00</u>
Charges financières annuelles	Fr. 11'050.00

M. Bourgnon

Demande s'il y a des questions.

M. Jean-Pierre Wohlhauser

Demande si une augmentation des tarifs de location de la salle est prévue pour compenser cet investissement.

M. Bourgnon

Répond que pour l'instant rien n'a été décidé. Il est possible que le montant des locations soit réexaminé, notamment pour les personnes extérieures à Ponthaux.

M. Alfred Kläy

Demande le montant total des revenus annuels des locations de la salle.

M. Bourgnon

Informe que les revenus des locations sont d'environ Fr. 10'000.00/an.

Mme Christine Quartenoud

Demande pourquoi la deuxième offre pour l'équipement de la cuisine n'a pas été proposée.

M. Bourgnon

Informe que le conseil communal a choisi l'une des deux variantes et que les deux devis ne comportaient que de minimes différences.

M. Zbinden

Informe que les buffets et le matériel actuels seront démontés et mis à disposition des personnes intéressées qui devront s'adresser à l'administration communale.

Il n'y a plus de question et M. Bourgnon donne la parole à M. Andrey de la commission financière, pour la lecture de son rapport.

M. Andrey

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 65'000.00 pour la rénovation de la cuisine, financé par un emprunt bancaire, est financièrement supportable.

VOTE :

Que celles et ceux qui acceptent le crédit d'investissement de Fr. 65'000.00 pour la rénovation de la cuisine de la salle communale lèvent la main.

**RESULTAT : Le crédit d'investissement de Fr. 65'000.00 est accepté par 32 oui et 1 abstention.**

M. Bourgnon remercie l'assemblée pour sa confiance.

\*\*\*\*\*

**Point 4**

**Approbation du règlement scolaire**

M. Bourgnon donne la parole à Mme Jacqueline Bovigny, en charge des écoles, pour l'explication du règlement scolaire.

Mme Bovigny donne une information précise sur les articles comportant des modifications ou sur des nouveaux articles. Elle donne notamment une explication détaillée de celui concernant la contribution financière maximale des parents aux frais de repas lors d'activités extra-scolaires et sur l'article réglant le conseil des parents.

Mme Bovigny rappelle que le règlement a pu être consulté sur le site internet de la commune ainsi qu'auprès de l'administration communale.

Le règlement proposé ne donne lieu à aucune question.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le règlement scolaire lèvent la main.

**Le règlement scolaire est adopté par 33 oui.**

\*\*\*\*\*

## **Point 5**

### **Informations du conseil communal**

M. Bourgnon donne deux informations du conseil communal.

#### Gazon

Courant 2017, le conseil communal a dû conclure une nouvelle convention avec le successeur d'AgroTrax.

Cette nouvelle convention inclut la prise en charge du gazon, car il était important d'anticiper l'arrêt d'exploitation de deux agriculteurs et donc de l'impossibilité de continuer à y déposer le gazon.

Il nous a également été rapporté que d'autres déchets végétaux sont aussi déposés chez les agriculteurs sans leur approbation.

L'information aux citoyens a été faite bien avant le début de la nouvelle saison de tonte par une information dans le bulletin d'information de décembre 2017, ainsi que par courrier personnalisé à chaque propriétaire en avril 2018 et à nouveau dans le dernier bulletin d'information.

#### Fusions

Par soucis de transparence le conseil communal informe de la situation actuelle. Début mars, lors d'une réunion des syndics de Corserey, Noréaz, Ponthaux et Prez-vers-Noréaz, la proposition a été faite de rejoindre ces communes pour un projet de fusion à quatre. Un délai fixé à la mi-avril a été donné pour rendre réponse.

Après avoir eu une discussion avec le Préfet ainsi qu'avec le syndic de Grolley, dans le but de connaître la situation générale dans la région et auprès de la commune voisine, le conseil communal a décidé dans une séance spéciale fusion, de ne pas répondre favorablement aux communes de Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz, n'y d'entamer avant la fin de la législature, une nouvelle discussion avec Grolley.

La prise de décision a été motivée pour les raisons suivantes : Le délai de réflexion imparti pour le projet à quatre communes était très court.

D'autre part, le temps écoulé depuis l'échec de la fusion avec Grolley en septembre 2015 est très court et il ne semble démocratiquement pas juste de proposer à nouveau un rapprochement si tôt.

Enfin, par cohérence avec ce dernier projet de fusion, le conseil communal a décidé de laisser la porte ouverte à de nouvelles discussions.

L'avenir des fusions reste très ouvert. Plusieurs possibilités de rapprochement s'offrent aux communes de la région. Autant de questions auxquelles il est impossible de répondre aujourd'hui.

C'est pourquoi, sans changement important de la situation de Ponthaux dans les prochains mois, le conseil communal a décidé de ne pas entrer en matière pour une quelconque fusion.

Les discussions pourraient reprendre au début de la prochaine législature, en 2021. Ainsi, le conseil communal en place décidera et aura cinq ans de législature pour permettre de planifier et de coordonner une fusion à proposer aux citoyens.

**Point 6**  
**DIVERS**

M. Jean-Pierre Wohlhauser

Demande confirmation que le nouveau cercle scolaire avec Corserey est officiellement formé.

Mme Bovigny

Confirme que dès la prochaine rentrée scolaire, le nouveau cercle scolaire entrera en fonction.

M. Jean-Pierre Wohlhauer

Demande si des frais supplémentaires sont à prévoir avec l'élargissement du cercle scolaire.

M. Bourgnon

Répond que non, car tous les frais liés au cercle scolaire sont financés par un pot commun. Chaque commune y participe selon une clé de répartition fixée selon le nombre d'habitants par commune et par le nombre d'élèves. Cette règle favorise une certaine stabilité pour les budgets.

M. Alfred Kläy

Reprend la note du bulletin d'information concernant les distances aux limites des haies vives et constate que la loi n'est pas toujours respectées.

M. Bourgnon

Informe que lors de la rénovation de la route Ponthaux-Grolley, le conseil communal a pris contact avec chaque propriétaire jouxtant la route communale à Nierlet et à Ponthaux pour les prier de se mettre en conformité, ce qui a été effectué.

Le conseil communal est conscient que dans les quartiers, certaines haies très anciennes ne sont pas plantées conformément aux normes en vigueur. Il ne peut cependant pas corriger immédiatement toutes les irrégularités. Cependant, lorsqu'il est techniquement possible de le faire et pour les transformations ou les nouvelles plantations, le règlement est appliqué.

M. Daniel Clément

Demande des précisions au sujet du plan des infrastructures en eau potable.

M. Bourgnon

Informe qu'il s'agit d'un inventaire de tout le réseau d'eau potable communal, comprenant toutes les mesures qui devront être prises pour le mettre en conformité avec les nouvelles lois. Il est actuellement en consultation. Puis un règlement sur l'eau potable sera proposé avec des taxes qui devront être augmentées afin de financer les mesures de corrections relevées par le plan (PIEP).

M. Gérard Roulin

Demande ce qu'il en est des travaux de rénovation de la route de Montagny.

M. Zbinden

Informe que la première partie de la rénovation a été réalisée. Une prochaine étape de gravillonnage sera effectué prochainement. Il ne s'agit pas d'une réfection complète de la route mais le but est de la garder en bon état.

La parole n'est plus demandée.

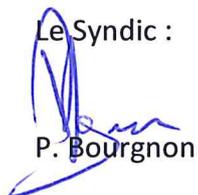
\*\*\*\*\*

Au terme de cette assemblée communale, M. Bourgnon remercie les personnes présentes pour la confiance témoignée envers le conseil communal et leur souhaite une bonne fin de soirée. Il invite chacun à boire le verre de l'amitié à l'Auberge communale.

Il clôt l'assemblée à 20h45.

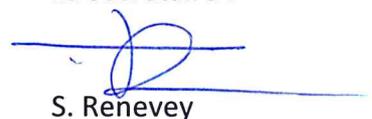
**AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE**

Le Syndic :

  
P. Bourgnon



La secrétaire :

  
S. Renevey